



Syndicats pour une Agriculture paysanne et la défense de ses travailleur·euses
104, rue Robespierre · 93170 Bagnolet · 01.43.63.91.91 · www.confederationpaysanne.fr

LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER : UN COMBAT FONDAMENTAL

Le 14 janvier 2026, 150 paysan·nes entraient dans une annexe du Ministère de l'Agriculture pour exprimer de manière non-violente leur colère face aux choix catastrophiques du gouvernement, en cogestion avec les dirigeant·es de la FNSEA et des lobbys de l'agrobusiness comme Eurodom, GBH (Groupe Bernard Hayot) et Tereos.

La revendication phare portée ce 14 janvier 2026 était d'**exiger une répartition équitable des aides du POSEI**, programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité, et leur réorientation vers les productions destinées au marché local dans l'Outre-Mer. Le message politique pour un accès au POSEI pour toutes et tous a malheureusement été éclipsé par la répression sans précédent, sous l'impulsion du propre Ministère de l'Agriculture, qui a abouti à la mise en garde à vue arbitraire de 52 paysan·nes en garde à vue dont 9 d'Outre-Mer. En l'absence reconnue de toute dégradation, ils ont été relâchés sans poursuite après une nuit passée en cellule. Comme l'ont justement écrit 15 parlementaires ultramarins dans un communiqué de presse le 15 janvier 2026, « criminaliser le mouvement ne fera pas taire la réalité coloniale ».

Suite à l'absence totale d'écoute de la Ministre de l'Agriculture sur les problématiques ultramarines, nous revenons à la charge pendant ce Salon de l'Agriculture 2026 pour exposer aux yeux de tou·tes les profondes inégalités dans les politiques publiques agricoles appliquées dans les territoires d'Outre-Mer. Nous remettons ainsi solennellement nos revendications sur le stand du Ministère de l'Agriculture, en espérant ne pas voir nos droits syndicaux et notre liberté d'expression une nouvelle fois bâillonnés...

Nous refusons que la réalité coloniale et l'extrême injustice dans le versement des aides agricoles en Outre-Mer soient invisibilisées. Il est temps que notre pays regarde en face ses actes et son histoire. Notre mobilisation de tous les instants se poursuivra pour enfin obtenir des moyens à la hauteur pour le développement agricole de l'agriculture ultramarine, au profit de ses producteur·rices agricoles et de ses populations.

À l'opposé de tout repli sur soi identitaire, xénophobe et nationaliste, notre colère paysanne est transformatrice, décoloniale, antiraciste et émancipatrice. Paysannes et paysans du monde entier, de

l'hexagone et des DROM, subissons de plein fouet cette même mise en concurrence délétère qui détruit nos fermes et notre capacité à bâtir notre souveraineté alimentaire, de manière démocratique et populaire.

Depuis plusieurs décennies, **de nombreuses voix s'élèvent contre la prédominance de l'économie de plantation via des monocultures d'exportation (canne à sucre, banane) dans les territoires d'Outre-Mer. Ce modèle agricole a relégué au second plan les cultures vivrières et maraîchères ainsi que l'élevage paysan.**

Résultat : L'autonomie alimentaire des territoires d'outre-mer est bien trop faible. Cela constitue une problématique majeure pour les populations d'Outre-Mer, notamment sur la fragilité des filières d'approvisionnement en cas de catastrophe climatique ou sanitaire. Il en va de la démocratie car la capacité des populations d'Outre-Mer de décider de leur modèle agricole et alimentaire leur est niée, prolongement de la posture colonialiste de l'Etat français. A titre d'illustration, le taux de couverture en produits de consommation (viande, légumes et fruits...) est ainsi estimé à seulement 20% en Guadeloupe. 80% des denrées alimentaires proviendraient ainsi des importations !

S'ajoutent à cela **un contexte de vie chère dans les DROM**, particulièrement marqué pour le secteur de l'alimentation. L'INSEE estimait en 2023 que **les prix des denrées alimentaires à la consommation en Outre-Mer étaient en moyenne 40% plus élevés que dans l'hexagone**. Certains acteurs, dont le plus illustre est le Groupe Bernard Hayot, appliquent sans vergogne des marges abusives, en profitant d'une concentration horizontale et verticale dans plusieurs secteurs économiques (automobile, technologies d'information, grande distribution, agrobusiness...)

Force est de constater que le POSEI a échoué à permettre le développement des productions locales et les activités de diversification végétale ou animale. Le conditionnement à une organisation de producteurs imposé par l'Etat français ne contribue pas dans les faits à l'amélioration de la structuration de la production et exclut in fine un grand nombre de producteur-rices. Le conditionne-

ment actuel à l'adhésion à une OP apparaît clairement contreproductif au vu de l'objectif de développer la production locale. Les producteur-rices qui vendent en direct leur production sur les marchés de plein-vent ou autres circuits courts sont ainsi exclus du POSEI.

Dans les régions ultrapériphériques françaises, l'octroi du soutien POSEI est en effet largement subordonné à l'adhésion à une organisation de producteurs (88 % de l'aide en diversification végétale et 73 % en diversification animale). Aux Iles Canaries, une prime supplémentaire d'incitation est accordée aux producteurs s'ils appartiennent à une organisation de producteurs, tandis que dans les régions ultrapériphériques portugaises, cette mesure ne s'applique qu'aux producteurs de miel. Inciter à l'organisation collective des producteur-rices est une initiative louable mais elle ne doit pas se faire au détriment de l'accompagnement concret des fermes ultramarines, créer des situations de clientélisme et servir d'outil d'exclusion des petites fermes.

La Cour des comptes de l'UE est formelle :

« Dans les régions ultrapériphériques françaises, l'obligation d'adhésion à une organisation de producteurs pour percevoir l'aide POSEI n'a pas permis d'attirer davantage d'exploitants. »

Exemples : La Guyane ne comporte que quatre organisations de producteurs, qui représentent moins de 0,5 % de la production globale de la filière des fruits et légumes. Moins de 5 % des producteurs de fruits et légumes en Guyane et environ 20 % à La Réunion adhèrent à ce type d'organisations. Pourtant, dans les DROM, ce sont bien ces producteurs indépendants qui fournissent l'alimentation locale et font vivre le territoire. Le meilleur élève ultramarin en matière d'autonomie en fruits et légumes frais est la Réunion, avec environ 70% des besoins en fruits et légumes frais couverts par la production locale. Le POSEI doit soutenir ces petits producteur-rices qui contribuent de manière significative à la souveraineté alimentaire des territoires d'outre-mer. Leur exclusion du POSEI est aujourd'hui un scandale et une injustice flagrante.

Dans ces mêmes régions, quelque 40 % des agriculteurs ne relèvent en outre pas du régime d'aide publique parce que leurs exploitations sont trop petites ou qu'ils ne sont pas enregistrés en tant qu'exploitants agricoles pour diverses raisons, ce qui les exclut du bénéfice de l'aide du POSEI. L'accès au métier, à la protection sociale et aux aides publiques associées est ainsi un enjeu majeur qu'il doit être pris à bras le corps. L'Etat français ne fait que mettre en place une machine bureaucratique à exclure, pour servir de surcroît les intérêts d'une minorité contre l'intérêt général.

Klaus-Heiner Lehne, le Membre de la Cour responsable de l'audit, est clair sur le chemin à prendre pour améliorer le POSEI : « *Il faut réévaluer le soutien financier européen aux filières traditionnelles, renforcer la diversification végétale et animale, et mieux mesurer les avantages répercutés sur les consommateurs dans le contexte des aides aux importations.* »

Le tout récent rapport de la Cour des Comptes Européenne sur le POSEI est en effet grandement instructif en partageant un certain nombre de constats que nous observons concrètement sur nos fermes dans les DROM :

- **La concentration des aides publiques par les grandes cultures d'exportation « traditionnelles », à savoir la canne et la banane.** En Guadeloupe, elles représentent 38 % de la surface agricole utilisée (SAU), plus de 50% des exploitations et qui captent près de 90 % des aides publiques. A La Réunion, 53% des terres agricoles de l'île est occupée par la canne à sucre, dont la production est actuellement historiquement basse. 63% du POSEI est ainsi versé aux filières traditionnelles exportatrices, contre seulement 21% consacrés à la diversification animale et végétale.

Extrait du rapport de la Cour des Comptes de l'UE :

« Dans les régions ultrapériphériques françaises en particulier, nous avons relevé une nette concentration des financements de l'UE chez un petit nombre de grands producteurs de bananes. »

- *Les 20 plus grands producteurs de bananes ont perçu 43 millions d'euros, à savoir un tiers de l'aide POSEI accordée par l'UE à ce secteur dans les régions ultrapériphériques françaises.*

- *En Guadeloupe, quatre producteurs de bananes appartenant à une même entité ont perçu 21 % de l'aide POSEI en faveur de ce secteur dans cette région.*

- *En Martinique, six producteurs de bananes appartenant à une même entité ont perçu 12 % de l'aide POSEI en faveur de ce secteur dans cette région.*

Dans ses derniers rapports sur la mise en œuvre du POSEI, la Commission recommandait aux États membres de garantir une répartition équitable de l'aide. Elle faisait référence à la répartition de l'aide entre les différents types d'exploitations agricoles ou secteurs dans certaines régions ultrapériphériques, afin d'atténuer les différences de revenus entre les bénéficiaires et les secteurs, et de renforcer la couverture des besoins spécifiques. Cette recommandation ne semble pas avoir été mise en œuvre dans les régions ultrapériphériques françaises, d'après le niveau élevé de concentration de l'aide dans le secteur de la banane. »

- **Une rente de situation dans les mains d'une poignée de bénéficiaires et d'acteurs de l'agrobusiness.** Quelques familles « békés », descendantes de colons, s'accaparent encore aujourd'hui une grande part du POSEI et exercent un lobby puissant auprès des institutions françaises et européennes, via notamment Eurodom et GBH. Le montant alloué à la filière banane aux Antilles reste inchangée depuis des années malgré une diminution considérable de la superficie (-15% entre 2015 et 2023) et de la production (-23% entre 2015 et 2023). La superficie consacrée depuis 2015 à la canne à sucre bénéficiant de l'aide POSEI à La Réunion a diminué de 8% et la production a baissé de plus de 30%. Le nombre total de bénéficiaires de l'aide à la canne de sucre livrée a diminué ainsi de 26% de puis 2015 pendant que le soutien du POSEI est resté stable, faisant passer l'aide globale de l'UE par kilogramme de sucre produit de 0,26 euros à 0,38 euros.

■ **Un verrouillage du modèle productif, hérité des plantations coloniales et esclavagistes.**

A titre d'exemple, pour le secteur de la banane, le calcul de l'aide repose généralement sur la production réelle et historique pour l'année en cours. Mais aussi dans les RUP françaises et espagnoles, il tient également compte des pertes de production dues à des phénomènes climatiques défavorables, ainsi que des bananes retirées du marché en cas de surproduction. En d'autres termes, une aide d'un montant constant est versée alors que la production commercialisée est moindre, ce qui incite les bénéficiaires à maintenir celle-ci en l'état ou les dissuade de se diversifier vers d'autres filières ou de rechercher des modes de gestion plus efficaces de leur production.

■ **Une dérégulation des marchés qui accentue la concurrence déloyale** pour le développement des productions locales et grève la compétitivité du secteur de la canne à sucre et de la banane dans les DROM. En ce sens, l'accord UE-Mercosur est aussi une grave menace pour l'agriculture des DROM, et poursuit l'accroissement de la concurrence internationale déjà engagée avec les accords UE-Amérique Centrale. Le libre-échange détruit ainsi les agricultures locales. Utilisation de pesticides interdits, normes moins-disantes, la concurrence s'exerce autant sur les conditions environnementales que sociales de production. Par exemple, le salaire minimum au Costa Rica, grand producteur de bananes, ne représente que 28 % du salaire minimum en France.

Extrait du rapport de la Cour des Comptes de l'UE :

« La suppression des quotas sucriers en 2017 a ouvert le marché de l'UE à davantage de concurrence d'autres producteurs de sucre. Cela a donné lieu à une augmentation de l'offre et à une diminution des prix, qui ont considérablement affaibli le secteur sucrier dans les régions ultrapériphériques françaises. »

■ **Une répartition de la valeur dans les filières alimentaires défavorable aux producteurs agricoles et aux consommateurs.** Tereos,

unique industriel sucrier de la Réunion, est par exemple en situation de monopole d'achat de la canne à sucre. Dans ces conditions, il est impossible d'obtenir des prix payés au producteur couvrant les coûts de production, bien loin des promesses des lois Egalim successives et des prix planchers annoncés par Emmanuel Macron au SIA 2024.

■ **L'impact du régime spécifique d'approvisionnement qui sert surtout à l'importation de denrées d'alimentation animale dans les RUP françaises n'est pas pleinement répercuté pour les utilisateurs.** La Cour des Comptes de l'UE relève ainsi des incohérences et des difficultés dans l'évaluation de la répercussion effective de cet avantage jusqu'aux utilisateurs finaux. Malheureusement, le déclin de l'élevage dans les RUP françaises est en cours. Il est urgent de soutenir les élevages locaux, leur structuration et la valorisation de leurs produits. (Voir Image 1 p.7)

■ **Le peu d'attention portée aux enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre du POSEI,** préjudiciable au développement à long terme de l'agriculture ultramarine. Cela relève à nos yeux de la continuité du système colonial et esclavagiste et de la pratique d'un racisme environnemental de la part de l'Etat français.

Les Régions UltraPériphériques (RUP) Françaises font donc figure de très mauvais élève en termes de répartition équitable de l'aide, dans l'intérêt des populations d'Outre-Mer. L'extrême concentration des aides par une poignée de bénéficiaires ne peut perdurer. Il est urgent de cesser cette injustice, tant sur le plan social, moral qu'économique.

La réforme de la PAC va également impacter le POSEI, qui pour le moment, est sorti du périmètre de la PAC pour être mis dans le programme global pour le développement des régions.

FACE À CES CONSTATS, LES REVENDICATIONS DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE ET DES PAYSAN-NES ULTRAMARIN-ES SONT LES SUIVANTES :

- **Le plafonnement et la dégressivité des aides agricoles versées en Outre-Mer**, pour lutter contre la concentration excessive des financements et les rentes de situation.

Le constat est amer sur l'injustice de la répartition actuelle des aides du POSEI.

Extrait du rapport de la Cour des Comptes de l'UE :

« Le soutien du POSEI est généralement lié à la production: le montant de l'aide est d'autant plus élevé que la production augmente. Ce système favorise les grands producteurs au détriment des petits exploitants, qui ont des coûts de production unitaires plus élevés et ne réalisent pas d'économies d'échelle. Très peu de mesures du POSEI prévoient un plafonnement ou une dégressivité de l'aide: dans les régions ultrapériphériques françaises, nous avons relevé qu'une mesure concernant la diversification animale qui prévoit un niveau de soutien plus élevé pour les premiers animaux, et une autre, en faveur de la production de rhum, qui limite le soutien au-delà d'un certain volume. »

- **L'augmentation significative de l'enveloppe du POSEI pour la diversification animale et végétale** pour gagner en autonomie alimentaire dans les territoires d'Outre-Mer.
- **L'augmentation significative des enveloppes allouées au développement agricole de Mayotte et de la Guyane**, dont le montant par exploitation est dérisoire par rapport aux autres RUP.

Le rapport de la Cour des Comptes de l'UE est formel :

« La Guyane présente la plus grande superficie agricole (38 435 hectares) et reçoit le moins d'aides. La figure ci-dessous fait apparaître les différences entre les régions ultrapériphériques. Le montant moyen de l'aide du POSEI par exploitation agricole varie de 1 200 euros à 2 700 euros en Guyane, à Mayotte et à Madère, à près de 25 000 euros aux îles Canaries et plus de 47 000 euros en Martinique. » (Voir Image 2 p.7)

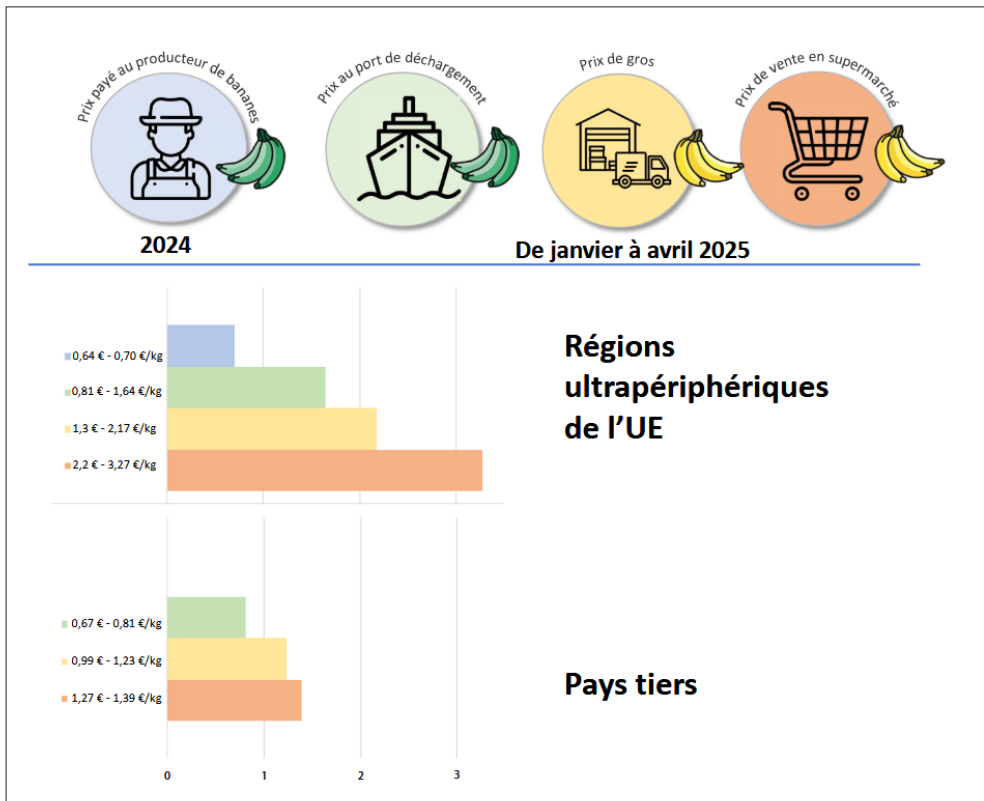
- **Le renforcement du soutien aux pratiques agroécologiques, à l'apiculture locale ainsi qu'à l'adaptation au changement climatique dans les DROM.** Les mesures type MAEC doivent être conservées et amplifiées pour accompagner le changement de système et rendre plus résilientes les fermes ultramarines.

Le rapport de la Cour des Comptes UE est formel sur ce manque de soutien :

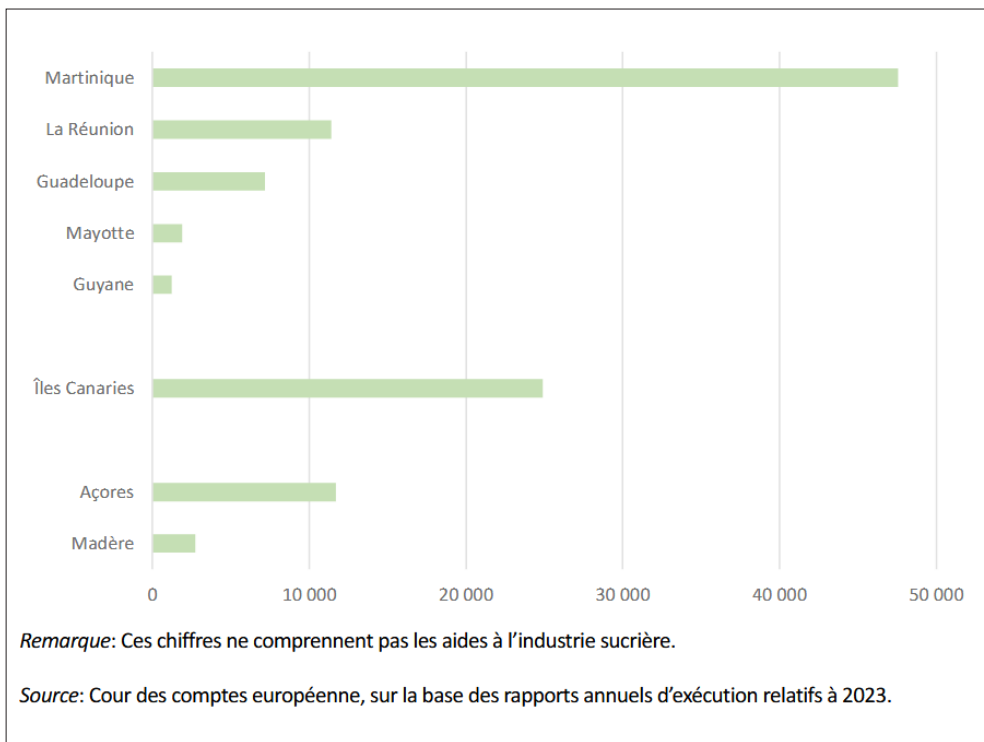
« La Commission a reconnu que les programmes POSEI proposaient peu de mesures et d'incitations allant dans le sens de la transition écologique et qu'ils n'offraient pas de réponse valable aux problèmes environnementaux des régions ultrapériphériques, tels que l'érosion et la dégradation des sols, la perte de biodiversité et les pénuries d'eau. Selon elle, la promotion de pratiques agricoles durables constitue un aspect à améliorer. Seule exception: les incitations à la conversion à l'agriculture biologique dans les régions ultrapériphériques françaises et portugaises. »

- **L'ouverture de l'aide « petite ferme » prévue dans la PAC aux producteur-rices des RUP**, à ce jour exclus de cette aide par le projet de réforme de la PAC.

- **La simplification administrative, l'adaptation des normes aux réalités des RUP et la facilité d'accéder à un statut agricole pour les petits producteurs dans les DROM.**
- **Le soutien aux outils collectifs et aux filières territorialisées** tels que les abattoirs de proximité, les magasins de producteurs, les légumeries ou autres ateliers de transformation collective.
- **L'activation du levier de la restauration collective** pour contribuer à la relocalisation de la production alimentaire en Outre-Mer et reconnecter la population aux régimes alimentaires traditionnels en lien avec les productions agricoles du territoire.
- **La priorité donnée aux bananes des RUP issus du commerce équitable et de l'agriculture biologique dans la restauration collective de l'hexagone.**
- **La protection de la production de sucres spéciaux et de sucres de qualité (AB) issus des RUP vis-à-vis des importations de pays tiers,** ne respectant pas les mêmes normes de production.
- **La protection du foncier agricole face à l'accaparement et à l'urbanisation** afin de favoriser l'accès au foncier aux paysannes et paysans. De 2000 à 2020, ce sont près de 10 000 hectares agricoles utiles qui ont été perdus en Guadeloupe.
- **La priorisation des terres agricoles pour produire des denrées destinées à l'autonomie alimentaire locale** : fruits, légumes, tubercules, petits élevages...
- **La priorité donnée à l'installation agricole dans toutes les politiques publiques agricoles appliquées en Outre-Mer.**
- **La reconnaissance et la réparation du scandale du chlordécone par l'Etat français et les firmes agrochimiques qui a empoisonné les sols, l'eau et les corps en Outre-Mer.**
- **La mise à parité des droits sociaux des paysannes d'Outre-Mer** avec ceux de l'hexagone. À Mayotte, tous les trimestres antérieurs à la départementalisation actée en 2011 ne sont pas pris en compte par exemple. Nous demandons leur prise en charge par l'Etat via un mécanisme de solidarité nationale.
- **L'amélioration de l'accès à la santé, à l'électricité et à l'eau des populations des DROM pour garantir ces droits fondamentaux.**



1. Prix de la banane (en euros/kg) à différentes étapes de la chaîne de valeur



2. Aide du POSEI par exploitation agricole, en euros



STOP

À LA CONCENTRATION DES AIDES POSEI POUR UNE MINORITÉ !



Confédération paysanne

Syndicats pour une Agriculture paysanne et la défense de ses travailleur-euses
104, rue Robespierre · 93170 Bagnolet · 01.43.63.91.91 · www.confederationpaysanne.fr